

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
16 Décembre 2016**

OBJET : Subvention d'équipement pour l'amélioration de l'accès aux soins ophtalmologiques à l'hôpital Européen

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer à la fondation Hôpital Ambroise Paré (Hôpital Européen), une subvention d'équipement de 10 000 € pour son projet de développement des consultations d'ophtalmologie notamment pour les personnes handicapées et les jeunes enfants,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer une convention d'équipement avec la fondation Hôpital Ambroise Paré selon le modèle prévu à cet effet.

La dépense correspondante d'équipement soit 10 000 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget départemental 2016, chapitre 204, fonction 40, article 204 21.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

Nathalie Tarrisse

Directrice

du Service des Séances de l'Assemblée